

2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération E2 N° 24-067

7.5 Subventions

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

27/11/2024

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE À LA FETE DE LA SAINT JEAN 2024

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 23-019 du 5 avril 2023 du Conseil Municipal d'Épône attribuant des subventions aux associations dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2024.

Considérant qu'il est proposé d'accorder des subventions complémentaires d'un montant de 220 € aux associations mentionnées ci-dessous (montant total de 4 180 €), pour leur participation à la fête de la Saint-Jean 2024 le samedi 22 et dimanche 23 juin 2024.

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération E2 N° 24-067
7.5 Subventions

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2024
MACE	220 €
DON DU SANG	220 €
ASSOCIATION DE SERBIE	220 €
LES PÉTANQUEURS ÉPONNOIS	220 €
EMBB	220 €
ARTS ET CRÉATIONS	220 €
LES PORTUGAIS D'EPONE	220 €
CLUB TEMPS DE VIVRE	220 €
CHŒUR GOSPEL	220 €
LE RANDONNEUR ÉPONNOIS	220 €
ASA	220 €
DRAGON BLEU	220 €
ADN	220 €
AAPEE	220 €
AFEM	220 €
LE GARDON ÉPONNOIS	220 €
JUDO CLUB	220 €
FCPE	220 €
CYCLO CLUB	220 €
TOTAL	4 180 €

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage consultée le 20 novembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Franck BUNEL, Conseiller Municipal Délégué à la Vie associative,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

- 1. ACCORDE** une subvention complémentaire d'un montant de 220 € à chaque association mentionnée dans le tableau ci-dessus, ayant participé à la Fête de la Saint-Jean 2024,

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 078-217802172-20241203-DEL24_067-DE



2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération E2 N° 24-067
7.5 Subventions

PRECISE que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles,
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **13 DEC. 2024**
Et publié/affiché le **13 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT
Secrétaire de séance

